

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 4
Titre :	Point sur les activités halieutiques côtières
Auteur(s) :	Hannah Gilchrist, Ian Bertram, Ariella D'Andrea et Richard Veeran

Résumé :

- Le document d'information 4 fait le point sur les travaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ayant trait aux poissons d'aquariophilie. Il présente une synthèse de deux réunions de la CITES organisées cette année : un atelier technique qui a eu lieu à Brisbane (Australie) en mai 2024, et la réunion du Comité pour les animaux, qui s'est tenue à Genève (Suisse) au mois de juillet. Ce document met en évidence les incidences de ces réunions pour le Pacifique, et présente des recommandations de mesures destinées aux membres de la CPS.
- Le document d'information 5 fait le point sur le volet 1 du projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, financé par le Fonds vert pour le climat, abrégé en « projet régional sur la pêche thonière », ou RTP.
- Le document d'information 6 fait quant à lui le point sur le soutien juridique et stratégique à la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture fourni aux échelons régional, national et infranational dans les États et Territoires insulaires océaniques, sous la forme d'une assistance technique, d'ateliers de formation et d'autres activités de renforcement des capacités.
- Les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP) bénéficient d'un appui dans le cadre des négociations concernant les questions relatives à l'océan et au milieu marin, telles que la pollution plastique due aux engins de pêche, en collaboration avec d'autres organisations membres du CORP, notamment le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) et le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan (OPOC).

Recommandations :

Les membres et partenaires sont invités à :

- prendre note du point relatif aux travaux de la CITES ayant trait aux poissons d'aquariophilie ;

- prendre note du point relatif au volet 1 du projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, financé par le Fonds vert pour le climat, abrégé en « projet régional sur la pêche thonière », ou RTP ;
- prendre note des progrès accomplis au regard des lois et des politiques relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture afin de garantir un suivi approprié des projets de plans et de règles de gestion, conformément aux règles d'approbation propres à chaque pays océanique ; et
- inviter les services chargés des pêches et de l'environnement des pays océaniques à collaborer dans le cadre des négociations sur la pollution plastique et les engins de pêche, l'objectif étant d'éviter que le futur traité ne soit trop défavorable à la pêche artisanale et à la pêche à petite échelle.

Point sur les activités halieutiques côtières

La CITES et les poissons d'aquariophilie

1. Le document d'information 4 fait le point sur les travaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ayant trait aux poissons d'aquariophilie. Il présente une synthèse de deux réunions de la CITES organisées cette année : un atelier technique qui a eu lieu à Brisbane (Australie) en mai 2024, et la réunion du Comité pour les animaux, qui s'est tenue à Genève (Suisse) au mois de juillet. Ce document met en évidence les incidences de ces réunions pour le Pacifique, et présente des recommandations de mesures destinées aux membres de la CPS.
2. L'atelier technique a permis d'élaborer un catalogue d'environ 2 200 espèces de poissons d'aquariophilie commercialisées dans le monde, et a également donné lieu à plusieurs recommandations adressées aux parties à la CITES, notamment une liste des champs de données à recueillir dans le cadre du suivi de l'exportation de ces poissons. La liste complète des recommandations figure à l'annexe 1 du document d'information 4.
3. Les participants à la réunion du Comité pour les animaux, qui s'est tenue en juillet 2024, ont adopté les recommandations de l'atelier technique, et enverront plusieurs projets de décisions aux participants à la 20^e Conférence des Parties (CoP20). Ces décisions s'appuient sur les recommandations issues de l'atelier technique.
4. La CoP20 aura lieu en novembre 2025 ; les propositions d'ajout de nouvelles espèces doivent être envoyées par les parties à la CITES au minimum 150 jours avant l'événement.
5. Il est peu probable que l'ajout aux annexes de la CITES de poissons d'aquariophilie commercialisés dans le Pacifique soit proposé en amont de la CoP20. Cela s'explique en grande partie par :
 - a. le nombre important d'espèces commercialisées ; et
 - b. l'absence de consensus sur les moyens de recenser les espèces les plus vulnérables aux impacts du commerce, parmi les quelque 2 200 espèces que compte le catalogue.
6. En raison de l'insuffisance de données et de travaux de recherche, les conclusions que l'on peut tirer concernant les effets des captures et du commerce de poissons d'aquariophilie sont limitées. Par conséquent, la Communauté du Pacifique (CPS) recommande que les membres assurent un suivi des exportations à l'aide des champs de données conseillés à l'issue de l'atelier technique de la CITES, que les projets de plans de gestion soient achevés, et que les bases de données de la CPS soient utilisées pour le stockage des données relatives aux exportations. Sur demande, la CPS pourra fournir un appui à toutes ces activités.
7. La CPS envisage également d'élaborer des profils détaillés par pays du commerce de poissons d'aquariophilie dans le Pacifique, mais une telle étude nécessite un soutien financier.

Projet régional sur la pêche thonière financé par le FVC

8. Le document d'information 5 fait le point sur le volet 1 du projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, financé par le Fonds vert pour le climat, abrégé en « projet régional sur la pêche thonière », ou RTP.
9. La durée de ce projet est de sept ans. Le budget du volet 1 s'élève à environ 35 millions de dollars É.-U., et les activités seront menées conjointement par Conservation International,

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence des pêches du Forum, la Communauté du Pacifique et les services nationaux des pêches des 14 pays océaniques répondant aux critères du FVC (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu).

10. Le volet 1 du projet met l'accent sur les activités suivantes :

- renforcement des programmes nationaux de DCP ancrés ;
- élaboration de stratégies pour limiter les perturbations climatiques affectant l'approvisionnement en thon et en prises accessoires garantissant la sécurité alimentaire des populations urbaines, qui est assuré par les flottilles industrielles de pêche transbordant leurs captures dans les ports de la région ;
- amélioration des installations de logistique et de commercialisation nécessaires pour encourager la participation des petites et moyennes entreprises (PME) à la distribution du thon issu des activités de transbordement aux populations urbaines ; et
- élaboration de campagnes de sensibilisation des populations côtières et urbaines aux effets du changement climatique sur les stocks de poissons coralliens, et à la nécessité de consommer davantage de thon pour assurer de bons apports nutritionnels.

11. La CPS et ses partenaires du projet RTP ont pour objectif de mettre la dernière main à l'accord de subvention avec le Fonds vert pour le climat (FVC) d'ici à la fin du premier trimestre 2025. Ensuite, un premier versement est prévu pour la mi-2025 ; il devrait permettre aux partenaires et aux services nationaux des pêches de financer la mise en œuvre du projet. Un premier atelier sur le projet devrait être organisé en juin ou en juillet 2025. Il aura pour but de fournir aux partenaires d'exécution et aux services nationaux des pêches un aperçu des activités du projet, des résultats escomptés, des conditions d'utilisation des fonds, des exigences en matière de rapports financiers, et du calendrier des versements.

Soutien politique et juridique

12. Le document d'information 6 fait le point sur le soutien politique et juridique fourni aux membres de la CPS. Dans le sillage de la 6^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCF6) tenue en novembre 2023, la CPS a continué de fournir un appui aux États et Territoires membres dans le cadre de l'élaboration et de l'examen de leurs plans, politiques et lois relatifs à la gestion des pêches. Les activités, et notamment les ateliers régionaux et nationaux, les examens techniques et les analyses des vides juridiques, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités, bénéficient d'un soutien dans le cadre de deux projets d'envergure, à savoir le Projet de conformité et de gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique ([PCFMC](#)), et le projet Pêches côtières et aquaculture durables pour les moyens de subsistance, l'alimentation et la sécurité économique du Pacifique ([SCoFA](#)), financés respectivement par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, avec le soutien du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce.

13. Au total, 23 projets ont été examinés, élaborés ou approfondis dans 13 pays océaniques : une politique, 4 projets de loi, 5 règlements et 13 plans de gestion. Des analyses des vides juridiques dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture ont également été mises en œuvre pour 3 pays. Pour ce qui est de la formation, 3 ateliers nationaux sur la rédaction de projets de loi et de plans de gestion dans le domaine des pêches côtières ont été organisés ; ils ont réuni 46 personnes venues de 4 pays, avec une représentation paritaire des genres (21 femmes et 22 hommes), et prévoyaient un temps d'échange entre pairs.

Quatre formations courtes destinées aux agents détachés de deux pays océaniques ont été organisées, notamment au sein du ministère néo-zélandais des Industries primaires.

14. Des formations régionales sur la rédaction de textes juridiques dans le domaine des pêches côtières ont été organisées à intervalles réguliers, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Californie, à San Francisco. La formation en ligne sur la rédaction de textes législatifs relatifs aux pêches côtières se tient tous les ans depuis 2022. La deuxième session de cette formation en ligne a été ouverte aux spécialistes de la pêche et du droit de tout le Pacifique en août 2023, et s'est achevée en février 2024 par un atelier d'évaluation des compétences organisé en présentiel. Parmi les participants aux deux premières sessions, 37 personnes (27 femmes et 10 hommes) de 11 pays sont parvenues au terme de la formation. Pour que chacun puisse facilement suivre la formation malgré sa charge de travail professionnelle, les participants qui ont terminé les modules de base (phase I) mais n'ont pas pu terminer le cursus complet sont admis automatiquement à la session suivante. La troisième session, qui a commencé en août 2024, est en cours ; l'atelier d'évaluation des compétences est prévu pour le premier trimestre 2025.
15. Un soutien politique et juridique a été fourni dans le cadre de plusieurs ateliers de formation et de consultation organisés par la CPS et consacrés à certains aspects de la gestion des ressources marines dans les pays océaniques, par exemple l'aquaculture et la biosécurité aquatique, la gestion communautaire des pêches, ou encore le suivi, le contrôle, la surveillance et l'application de la réglementation. De plus, une enquête sur les infractions courantes à la réglementation sur les pêches côtières a été diffusée¹ dans l'objectif d'optimiser les règles actuelles, et un examen de la législation sur la sécurité des petites embarcations dans les pays océaniques est actuellement complété par des données sur les accidents impliquant ces embarcations, en collaboration avec la Division géosciences, énergie et services maritimes (GEM) de la CPS et les services des affaires maritimes.
16. Récemment, les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP) ont également bénéficié d'un soutien sur la scène internationale, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec d'autres organisations membres du CORP. Ils ont notamment bénéficié de ce soutien durant les négociations sur les traités et après leur adoption, pendant la période précédant la ratification et la transposition des clauses dans la législation nationale. Les PEID ont bénéficié d'un appui durant les négociations relatives à l'accord des Nations Unies portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la coordination étant assurée par l'OPOC.
17. Cette année, les PEIDP bénéficient d'un soutien dans le cadre des négociations relatives à un traité de lutte contre la pollution plastique, du milieu marin notamment, la coordination étant assurée par le PROE. Ce soutien concerne plus spécialement les clauses relatives aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, également appelés « filets fantômes », qui peuvent aussi provenir d'activités aquacoles. Les pays et les partenaires s'accordent sur le fait qu'il est essentiel que la pêche artisanale et à petite échelle dans les PEIDP et ailleurs dans le monde ne soit pas affectée par les clauses de ce futur traité. La participation des services des pêches de ces pays est impérative, afin qu'ils fassent valoir leur point de vue dans les négociations sur les engins de pêche, et que les intérêts nationaux du secteur halieutique soient pris en compte, avec le soutien des organisations compétentes du CORP.

¹ Lien vers l'enquête : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=TVIh92DqSEC8RnV9S1-f6DhMRObcDI5IujXtPwrQtv1URTRITjBGTdINNEhZS1hPVzICVf05SEdPW4u>

Difficultés

18. Plusieurs difficultés ont perturbé nos activités au cours de cette période.

- Les troubles à l'ordre public survenus en Nouvelle-Calédonie sont la plus importante d'entre elles. Ils ont engendré des perturbations opérationnelles, des restrictions de déplacement, et ont limité l'accès à l'assistance technique.
- En outre, la prolongation des restrictions de déplacement a provoqué un important retard de prise en charge des besoins d'assistance en présentiel.

19. Malgré l'appui fourni par la CPS, l'adoption et la mise en œuvre de règlements et de plans de gestion des ressources halieutiques côtières ne sont pas dénuées de difficultés

- En effet, la coordination de la mise en œuvre aux échelons national, provincial et communautaire, du fait de sa complexité, reste difficile.
- Les contraintes de ressources associées à la pérennisation de la mise en œuvre des plans sont une autre difficulté persistante, qui nécessite de définir soigneusement l'ordre des priorités et de répartir les ressources de façon stratégique.